

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL RICARD

Chronique des banques et marchés monétaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 69 (1928), p. 21-24

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1928__69__21_0

© Société de statistique de Paris, 1928, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DES BANQUES ET MARCHÉS MONÉTAIRES

Réforme monétaire de l'Inde. — Avant le 26 juin 1893, l'Inde était un pays au régime de l'étalon argent et le taux du change entre l'Inde et les pays à étalon or dépendait du prix de ce métal. La monnaie du pays était composée de roupies argent, de monnaies divisionnaires et de billets dont la garantie était constituée par une réserve composée principalement de roupies et aussi par des valeurs du Gouvernement de l'Inde. La roupie avait pouvoir libératoire illimité. La frappe de la monnaie était libre, chacun avait la faculté de porter des lingots d'argent à l'Hôtel des Monnaies en quantité illimitée.

De 1873 — époque à laquelle les pays de l'Union latine cessèrent la frappe libre de l'argent — à 1893, le cours du change suivit la baisse des cours de l'argent métal, ce qui occasionna de lourdes charges au Gouvernement de l'Inde. Après de nombreuses discussions, et devant les multiples inconvénients que présentent les fluctuations du change, le « Lord Herschell's Committee » constitué à l'effet de rechercher un remède à la situation, conclut à la nécessité d'organiser un nouveau système de circulation monétaire dans l'Inde. Ce système fut celui du Gold Exchange Standard.

Le 26 juin 1893, la frappe libre des monnaies d'argent fut supprimée et le contrôle du monnayage de l'argent fut laissé au Gouvernement. La roupie resta monnaie légale pour un montant illimité. Le souverain et le demi-souverain furent aussi reconnus monnaie légale aux taux respectifs de 15 et 7 1/2 roupies pour une livre sterling, taux correspondants à 1 sh. 4. Mais le Gouvernement ne fut pas obligé de les échanger contre des billets ou des roupies.

Le cours du change de la roupie fut maintenu stable au moyen de remises sur l'Inde appelées « Councils drafts », qui étaient vendues par le secrétaire du Trésor lorsque la balance du commerce était favorable; dans le cas contraire, afin de faire face aux dépenses effectuées dans le Royaume-Uni, il émettait des « Reserves drafts ».

C'est ainsi que le taux du change put être maintenu jusqu'en 1916 entre 1 sh. 3 $\frac{29}{32}$ et 1 sh. 4, grâce également à la stabilité du change sterling. Au cours de la guerre européenne, l'excédent des exportations sur les importations de marchandises, les dépenses militaires du Gouvernement de l'Inde, la diminution des importations nettes de métaux précieux, provoquèrent un accroissement notable de la circulation fiduciaire. Le secrétaire d'État émit des billets de 2 1/2 roupies et créa une monnaie de nickel. L'or dut être vendu au Gouvernement à un prix fixé d'après la valeur au change de la roupie. L'exportation de l'argent fut interdite, Malgré toutes ces

(1) 1 crore = 100 lakhs.
1 lakh = 100.000 roupies.

mesures, le secrétaire d'État fut obligé d'élever le taux officiel de la vente des « Councils drafts », afin de rester dans les limites de la valeur métal de la roupie; ce taux atteignit 2 sh. 4 le 12 décembre 1919. Pour ne pas laisser apparaître une prime de la roupie sur la livre sterling, qui était pratiquement l'étalon de change, on s'engageait donc dans la voie d'une modification de la parité intrinsèque.

Pour suppléer au manque de monnaie d'argent, £ 5 millions de souverains furent émis au commencement de 1917 et £ 6 millions au commencement de 1918. La limite de la circulation, qui avait été primitivement fixée à 14 crores (1) de roupies, fut portée à 120 crores.

Le 30 mai 1919, un comité, présidé par sir Henry Babington Smith, fut chargé d'examiner l'avenir de la circulation et du change de l'Inde. Ce Comité recommanda à nouveau le maintien du Gold Exchange Standard. La roupie ne devait pas être changée ni en poids ni en titre et elle devait avoir cours légal illimité. Seulement la valeur du change fixe de la roupie, exprimée en or, devait correspondre à 11.300.16 grains d'or fin pour une roupie, ce qui représentait le 1/10 de l'or contenu dans le souverain, taux correspondant au cours de 2 shillings par roupie.

Cette tentative de revalorisation de la roupie resta infructueuse, parce que, aussi bien, les circonstances qui avaient amené le bouleversement de l'ancien état de choses étaient exceptionnelles. Les prix mondiaux ayant subi une baisse considérable par rapport à l'or, ce fut le cas, en particulier, du prix de l'argent métal, il en résulta une revalorisation de la livre sterling; la valeur de la roupie s'abaissa d'autant plus rapidement qu'il n'y avait aucune possibilité d'intervention pour arrêter cette chute. Le Gouvernement perdit plus de 40 crores en recevant en paiement des roupies au cours de 2 shillings.

La fin de la crise économique de 1920 arrêta seule la chute des cours de la roupie. A ce moment, le Gouvernement indien organisa un contrôle sévère de la situation financière. Dès janvier 1923, le taux de 1 sh. 4 était pratiquement rétabli, en octobre 1924, le cours de 1 sh. 6 était atteint, cours que le Gouvernement réussit à maintenir pendant deux ans.

La Commission monétaire, qui sous la présidence de sir Hilton Young, fut chargée en 1925 d'étudier la situation monétaire de l'Inde, conseilla, dans son rapport, la stabilisation de la roupie au taux de 1 sh. 6. La loi consacrant la stabilisation de la roupie à ce taux fut votée en mars 1927. D'après cette loi, le souverain perd la qualité de monnaie légale et la loi impose au Gouvernement de l'Inde l'obligation d'acheter à cours fixe de l'or en barres, mais il n'est pas obligé de vendre de l'or à un prix déterminé. Du fait de cette particularité, le « Gold Bullion Standard » ne peut encore être établi complètement et l'Inde reste provisoirement sous un régime monétaire boiteux. La réforme définitive est différée jusqu'à la création d'une banque centrale d'émission et nous y reviendrons à ce moment. En attendant, le Gouvernement est seul chargé de renforcer les réserves d'or qui, d'après le rapport de la Commission, doivent être portées de 12,8 % à 20 % dans une période de cinq ans et à 25 % dans dix ans. De ce fait, l'Inde va être, pendant de longues années, un facteur important sur le marché mondial de l'or.

Cours des métaux précieux. — Les cours de l'once fin de l'or sur le marché de Londres ont varié de 84 sh. 11 1/2 à 84 sh. 10, pendant le premier trimestre de 1927. Les cours de l'argent ont subi une légère reprise par rapport au dernier trimestre 1926. Le cours minimum qui, en octobre 1926, était de 24 d. 1/8, s'éleva à 14 d. 3/4 en janvier pour atteindre 26 d. 1/8 en février.

Argent.

	Once standard	
	Maxima	Minima
Janvier	27 d 13/16	24 d 3/4
Février	28 d	26 d 1/8
Mars	26 d 1/4	25 d 3/16

SITUATION DES MARCHÉS MONÉTAIRES EUROPÉENS

SITUATION DES BANQUES D'ÉMISSION										VALEUR AU COURS de la monnaie nationale (le pair = 100) (1)	
FRANCE (Banque de France)	ALLEMAGNE (Reichsbank)	ANGLETERRE (Banque d'Angleterre et Currency Notes)	BELGIQUE (Banque nationale) (3)	ESPAGNE (Banque d'Espagne)	ITALIE (Banque d'Italie) (4)	PAYS-BAS (Banque néerlandaise)	ROUMANIE (Banque nationale)	SUISSE (Banque nationale)	TCHÉCOSLOVAQUIE (Banque nationale) (5)		RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs
										ENCAISSE métallique	
27 janvier	27 janvier	27 janvier	27 janvier	27 janvier	31 janvier	31 janvier	29 janvier	31 janvier	31 janvier	87	6 1/2
24 février	24 février	25 février	24 février	26 février	28 février	28 février	26 février	28 février	28 février	86	5 1/2
31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	31 mars	76	5 1/2
Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	Variations de mars 1926 à mars 1927	- 494	- 1/2
5.889	4.262	2.452	3.911	3.251	930	588	514	322	586	5.548	5
51.697	4.331	2.458	3.911	4.309	1.281	588	522	588	2.292	5.548	5
52.985	4.486	2.470	3.905	4.256	1.280	588	520	588	2.255	5.548	5
+ 898	+ 536	+ 502	+ 72	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	+ 451	"	- 1/2
52.172	10.482	3.911	3.911	4.311	1.281	588	514	322	2.292	5.548	6 1/2
51.697	10.452	3.911	3.905	4.309	1.281	588	522	588	2.255	5.548	5 1/2
52.985	10.651	3.905	3.905	4.256	1.280	588	520	588	2.255	5.548	5 1/2
+ 898	- 807	+ 72	+ 72	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	- 848	"	5
52.172	9.077	3.108	3.108	4.311	1.281	588	514	322	2.292	5.548	5
51.697	9.115	3.122	3.122	4.309	1.281	588	522	588	2.255	5.548	5
52.985	9.368	3.164	3.164	4.256	1.280	588	520	588	2.255	5.548	5
+ 898	"	"	"	"	"	"	"	"	+ 92	"	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	3.784	5.548	5
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	3.704	5.548	5
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	3.708	5.548	5
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	+ 92	"	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	3.108	5.548	6 1/2
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	3.192	5.548	6
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	3.164	5.548	6
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	2.080	5.548	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	2.114	5.548	5
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	2.136	5.548	5
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	2.080	5.548	5
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	"	5.548	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	35	5.548	5
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	38	5.548	5
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	38	5.548	5
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	+ 9	5.548	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	2.495	5.548	7
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	2.091	5.548	7
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	1.772	5.548	7
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	"	5.548	5 1/2
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	870	5.548	5 1/2
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	869	5.548	3 1/2
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	879	5.548	3 1/2
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	- 192	5.548	3 1/2
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	870	5.548	5
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	870	5.548	5
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	870	5.548	5
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	- 4	5.548	5
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	24	5.548	3 1/2
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	26	5.548	3 1/2
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	41	5.548	3 1/2
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	+ 8	5.548	5 1/2
52.172	8.023	2.840	2.840	4.311	1.281	588	514	322	2.178	5.548	5 1/2
51.697	8.023	2.840	2.840	4.309	1.281	588	522	588	2.422	5.548	5 1/2
52.985	7.371	2.854	2.854	4.256	1.280	588	520	588	1.092	5.548	5
+ 898	- 147	+ 85	+ 85	+ 32	1.280	+ 9	+ 20	+ 9	"	5.548	"

(1) Calculé d'après le cours du change sur New-York coté directement ou évalué d'après la parité sur une place intermédiaire.
 (2) Les conversions sont effectuées sur la base du pair monétaire.
 (3) Depuis le 28 octobre 1926 la Banque nationale de Belgique fonctionne d'après de nouveaux statuts. L'encaisse-or est réévaluée sur la base de 175 fr. pour 1 £.
 (4) La Banque d'Italie effectue les opérations d'émission des Banques de Naples et de Sicile depuis le 1^{er} juillet 1926.
 (5) La Banque nationale Tchécoslovaque a commencé à fonctionner le 1^{er} avril 1926 en remplacement de l'Office bancaire.

Situation monétaire de quelques pays extra-européens.

		FIN janvier 1927	FIN févr. 1927	FIN mars 1927	VARIATIONS de fin mars 1926 à fin mars 1927	
ÉTATS-UNIS.	Trésor.	Encaisse : or (millions de francs)	19.139	19.192	19.238	— 203
		— argent	2.508	3.391	3.106	+ 1.212
		Circulation (greenbacks et certificats métalliques) . . .	12.892	12.850	12.769	— 189
	Banque de réserve fédérale.	Encaisse disponible	977	929	2.201	— 331
		Encaisse (y compris les certificats métalliques, non compris l'or chez les agents de réserve fédérale) . .	6.332	7.194	7.055	— 26
		Circulation	8.779	8.883	8.899	+ 1.818
		Taux courant de l'escompte à New-York	1	1	1	"
ARGENTINE.	Valeur au change de la piastre-or	97.34	98.83	99.56	+ 9.67	
BRESIL.	Valeur au change du milreis	36.68	36.68	36.53	— 6.78	
CHILI.	Valeur au change du peso (pair = 12,16)	99.66	98.63	95.63	— 1.03	
ÉGYPTE.	Valeur au change de la livre égyptienne .	99.66	99.67	99,73	— 0.19	
INDE. (1)	Or (currency reserve et gold standard reserve)	422	422	422	"	
	Argent (currency reserve et gold standard reserve)	1.943	1.948	1.974	"	
	Valeur au change de la roupie	99.56	99.24	99.37	"	
JAPON.	Encaisse-or de la Banque du Japon . . .	2.876	2.882	2.887	— 3	
	Valeur au change du yen	97.94	98.10	98.48	+ 6.32	

NOTA. — Les conversions en francs sont effectuées sur la base du pair monétaire. — La valeur au change des unités monétaires est calculée d'après le cours du change sur New-York, coté directement ou évalué d'après la parité sur le marché de Londres.

(1) Antérieurement la valeur au change de la roupie sur le marché de New-York était calculé sur la base de 32 cent 14, taux correspondant au cours de 1 sh. 4 pour une roupie. La loi votée en mars 1927 adoptant le cours de 1 sh. 6 comme parité monétaire, les calculs sont effectués sur cette base depuis janvier 1927. Parité à New-York 36 cent 499.